



**PRÉFÈTE DE LA
RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R75-2021-111

PUBLIÉ LE 6 JUILLET 2021

Sommaire

DREAL NA /

R75-2021-07-05-00003 - Arrêté de subdélégation de signature Alice-Anne Médard Administration générale (26 pages)	Page 3
R75-2021-07-05-00002 - Arrêté de subdélégation de signature Alice-Anne Médard Ordonnancement Secondaire (10 pages)	Page 30
R75-2021-07-05-00004 - estève formation agrt V 31juill21 au 30juill26 (4 pages)	Page 41

RECTORAT DE BORDEAUX / DCVSAJ

R75-2021-07-06-00002 - Arrêté de subdélégation de signature à Madame Michèle-Claire DESSANE (1 page)	Page 46
R75-2021-07-06-00003 - Arrêté portant subdélégation de signature à Madame CABRERIZO ESTELLE, chargée des affaires comptables du service régional académique de la politique immobilière de l'Etat (1 page)	Page 48
R75-2021-07-06-00001 - Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Laurent KEISER, responsable du service régional académique de la politique immobilière de l'Etat (1 page)	Page 50

DREAL NA

R75-2021-07-05-00003

Arrêté de subdélégation de signature Alice-Anne
Médard Administration générale



SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE

en matière d'administration générale et de représentation du pouvoir adjudicateur

Décision de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Nouvelle-Aquitaine

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

- VU** le code de l'environnement, le code de l'urbanisme, le code des transports, le code de la route, le code de la sécurité intérieure, le code des marchés publics ;
- VU** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- VU** l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;
- VU** le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 modifié relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- VU** le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié, autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;
- VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics ;
- VU** le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
- VU** le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;
- VU** l'arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine n°2016-016 du 5 janvier 2016 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;
- VU** l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** l'arrêté du 5 mars 2018 portant nomination de Mme Alice-Anne MÉDARD, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité ;

VU l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

VU l'arrêté de la préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde, du 17 février 2020 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Mme Alice-Anne MÉDARD, directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine ;

DÉCIDE

Section I – Administration générale

ARTICLE 1 : En cas d'absence de Mme Alice-Anne MÉDARD, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Nouvelle-Aquitaine, la délégation de signature qui lui a été conférée sera exercée par M. Christian MARIE, directeur délégué, à l'exception des actes relatifs à sa situation personnelle.

Dans le cadre de leurs attributions respectives et par référence à l'annexe 1 ci-jointe, une subdélégation de signature permanente est également donnée aux directeurs adjoints et directrice adjointe ci-après mentionnés pour les courriers de service et pour les décisions qui leur sont associées comme ci-après, à :

- Isabelle LASMOLES : codes A1, A52, B, C, D, H
- Jacques REGAD : codes A1, A52, D, E, G1, G3, G4, H
- Olivier MASTAIN : A1, A52, D, E, F, G2, H, I2,
- Jean-Pascal BIARD : codes A, D, H

En cas d'absence d'un des adjoints, chacun des autres adjoints pourra signer dans le domaine de délégation de l'adjoint absent.

ARTICLE 2 : Dans le cadre de leurs attributions respectives et par référence à l'annexe 1 ci-jointe, une subdélégation de signature est donnée aux agents ci-après mentionnés pour les courriers de service et pour les décisions qui leur sont associées comme ci-après :

Pour la mission de soutien à la direction (MSD)

Pôle animation, communication, cohésion

Nathalie LOOTVOET, cheffe du pôle animation, communication, cohésion : code A1

Pôle coordination, conseil, management

Romain VACHON, chef du pôle coordination, conseil management : code A1

Pour la délégation zonale de défense et de sécurité (DZDS)

Nathalie HAMACEK, cheffe de la délégation zonale de défense et de sécurité : codes A1, A52

David GIMONET, adjoint à la cheffe de délégation : codes A1, A52

Pour la mission d'Appui à la Stratégie en Région (MASR)

Christophe PICOULET, chef de la mission d'appui à la stratégie en région : codes A1, A26 à A42, A52

Annabelle DESIRE, adjoint au chef de la mission d'appui à la stratégie en région : codes A1, A26 à A42, A52

Pôle service social régional

Pascale BONNEAU, conseillère de service social du travail : code A1

Valérie KOUASSI, conseillère de service social du travail : code A1

Pôle Pilotage des moyens en région

Gaël ALGRANTI, responsable de pôle : code A1

Pôle appui aux services et développement des compétences

Audrey GUILMART-DELACOSTE, responsable de pôle: code A1

Pôle pilotage des ressources humaines ZGE

Laurence AUCHER, Responsable de pôle : codes A1, A26 à A42,

Laurence DESCROIX Adjointe à la responsable de pôle : codes A26 à A42,

Pour la mission Transition Ecologique

Christophe COMMENGE, adjoint à la cheffe de mission : Codes A1, A52, D1 à D5,

Patrice DELBANCUT, adjoint à la Cheffe de mission: codes A1, A52, D1 à D5

Projet plans climat

Gilles GARCIA, chef de projet : code A1

Projet accélérer la responsabilisation des acteurs économiques

Patrice GREGOIRE, chef de projet: code A1

Projet territoires à énergie positive pour la croissance verte

Patrick BERNE, chef de projet : code A1

Projet partenariat associatif, alimentation, santé-environnement, participation citoyenne

Valérie DUBOURG, cheffe de projet : code A1

Projet économie verte et circulaire

M. Philippe GARIN, chef de projet : code A1

Projet renforcer la résilience des territoires

Sylvie FRUGIER cheffe de projet : code A1

Projet Accélérer la transition de l'économie circulaire et du bas carbone

Sophie TERRIEUX, cheffe de projet : code A1

Pour la mission connaissance et analyse des territoires

André PAGES, chef de la mission, code A1, A52

Jérôme STAUB, adjoint au chef de la mission, code A1, A52

Pour la Mission Evaluation Environnementale

Pierre QUINET, Chef de la mission évaluation environnementales : codes A1, A52, I2

Michaële LE SAOUT, Adjointe au chef de mission évaluation environnementale : codes A1, A52, I2

Pôle plans schémas programme

Anthony LE ROUSIC, Chef du pôle plans schémas programmes : codes A1, I2

Pôle projets

Jamila TKOUB, Cheffe du pôle projets : codes A1, I2

Pour le Service Supports Mutualisés

Didier CAISEY , Chef de service : codes A1, A29 à A42, A52

Sylvain DIEMER, Adjoint au chef de service : codes A1, A29 à A42 , A52

Département technique informatique et logistique

Marie BASTIAT, Cheffe du département technique informatique et logistique : A1, A50

Cédric MECHEKHAR Adjoint au chef du département technique informatique et logistique : A1, A50

Division logistique

Vanessa BOERO, Adjointe au chef de l'unité logistique Bordeaux : code A1, A50

Eric PEYRONNET, Chef de l'unité logistique Limoges : code A1, A50

Franck BERNERON, Chef de l'unité logistique Poitiers : code A1, A50

Division Informatique

Jean-Louis CHIOZE, Chef de l'unité informatique Bordeaux : code A1

Pascal LAUSSAT, Chef de l'unité informatique Poitiers : code A1

Freddy LARIVIERE, Chef de l'unité informatique Limoges : code A1

Département financier et comptable

Hugues COLLIN, Chef du département financier et comptable: code A1

Marie-Gaëlle SAEZ Responsable de la Mission qualité comptable : code A1

CPCM Limoges: Laurent CHARLES, Responsable du CPCM, Nicole GOURCEROL, Adjointe au responsable CPCM : code A1

CPCM Bordeaux: Isabelle PORCHERON, Responsable du CPCM : code A1

CPCM Poitiers: Anne-Marie VITA-BEAUFILS, Responsable du CPCM : code A1

Département Ressources Humaines Mutualisées

Alexandra DE ASSIS cheffe du département ressources humaines mutualisées : codes A1, A29 à A42

Unités GA-Paie-Retraite Limoges

Jessica DUJARDIN, cheffe d'unité : codes A1, A29 à A42

Cyrille MEROT, chef d'unité : codes A1, A29 à A42

Unités GA-Paie Bordeaux

Mélanie POUVEREAU, cheffe d'unité : codes A1, A29 à A42

Dorothée MONCHAUX, cheffe d'unité : codes A1, A29 à A42

Unité retraite Bordeaux

Jean-Claude MONGE, chef d'unité : code A1

Unité gestion accidents et maladie Bordeaux

Véronique PRADET, cheffe d'unité : code A1

Pour le Secrétariat Général

Benoît LOMONT, Secrétaire général : codes A1 à A27, A41 et A44 à A54, D6, H

Laurent BORDE, Secrétaire général délégué : codes A1 à A27, A41 et A44 à A54, D6, H

Geneviève DUPOUY, cheffe de la mission pilotage du secrétariat général : code A1

Département affaires juridiques

Françoise RIVAS, Cheffe de la division affaires juridiques et commande publique Poitiers : code A1

Agnès BESSIERES, adjointe au chef du département affaires juridiques : code A1

Département ressources humaines

Sylvie BARRIERE-GRIAS, Cheffe de département : codes A1 à A27, A41 et A44 à A54, D6, H

Stéphane VERRON, adjoint à la cheffe de département RH et chargé du dialogue social : codes A1 à A27, A41 et A44 à A54, D6, H

Benoît COGNAC Chef de division ressources humaines : codes A1 à A27, A41 et A44 à A52, H

Orla AUXEMERY, Cheffe de division formation recrutement : code A1, A53, A54

Département moyens et gestion financière

Bernard FOURNET, Chef de département : codes A1, A46 à A52

Dolorès TONNET, Cheffe de division moyens matériels et financiers : codes A1, A46 à A52

Nathalie POEY, cheffe du pôle Conditions de travail: code A1

Division de proximité Limoges

Danièle CARRIER, Cheffe de division : codes A1 à A27, A41 et A44 à A54,

Division de proximité Bordeaux

Séverine GODIN, Cheffe de division : codes A1 à A27, A41 et A44 à A54,

Pour le Service Environnement Industriel

Samuel DELCOURT, chef de service : codes A1, A45, A52, E

Hervé PAWLACZYK, Adjoint au chef de service : codes A1, A45, A52, E

Département Sécurité industrielle

Séverine LONVAUD, Cheffe de département : code A1

Division risques accidentels

Philippe DUMORA, Chef de division risques accidentels : code A1,

Division équipements sous pression

Eric MOULARD, Chef de division équipements sous pression : code A1,

Division canalisations

Chrystelle FREMAUX, Cheffe de division canalisations, coordonnatrice du pôle Canalisations : code A1,

Département risques chroniques

Christophe MARTIN, Chef du département risques chroniques : code A1

Sylvain LABORDE, adjoint au chef de département : code A1

Jacques GERMAIN, Chargé de mission Carrières : code A1,

Département énergie sol et sous-sol

David SANTI: codes A1, E

Division mines et après-mines

Peggy HARLE, Adjointe au chef de département, cheffe de la division mines et après-mines : codes A1, E, (jusqu'au 31/08/2021)

Monique ALLAUX, Adjointe au chef de département, cheffe de la division mines et après-mines : codes A1, E, (à compter du 1/09/2021)

Division énergie

Julien MORIN, chef de la division énergie : codes A1, E

Pour le Service Déplacements, Infrastructures, Transports:

Michel DUZELIER, Chef de service : codes A1, A52, B, C, D

Laurent SERRUS, Adjoint au chef de service : codes A1, A52, B, C, D

Département administratif et financier

David ZANARDELLI, Chef du département administratif et financier : code A1

Gina AUGRY, Adjointe au Chef du DAF en charge des finances : code A1

Lydie LABBE, chargée de mission : code A1

Département investissements sur routes nationales – Site de Bordeaux

Béatrice PANCONI, Chef du département investissements sur routes nationales – Bordeaux : codes A1, C, D1, D2, D4, D5

Patrick PRAT, Responsable d'opérations: code A1, C

Cyril EDMOND, responsable d'opérations : code A1, C

Michel GARDERE, Responsable d'opérations : code A1, C

Philippe DARLES, Responsable d'opérations : code A1, C

Département investissements sur routes nationales – Site de Poitiers

Philippe LANDAIS, Chef du département investissements sur routes nationales – Poitiers : codes A1, C, D1, D2, D4, D5

Claudine DUPONT, Responsable d'opérations : code A1, C

Olivier STONS, Responsable d'opérations: code A1, C

Stéphanie CADIOT, Responsable d'opérations : code A1, C

Anne-Solenne CARON, Responsable d'opérations : code A1, C

Rémi ROUILLAT, Chef de l'unité foncier : codes A1, C2, D2, D5

Stéphane PICARD, Responsable d'opérations (à compter du 1/10/2021) : code A1, C

Département mobilité et infrastructures ferroviaires

Stéphane MORANCAIS, Chef du département mobilité et infrastructures ferroviaires : codes A1, D1, D2, D4, D5

Fabienne BOGIATTO, Adjointe au chef du département : codes A1, D1, D2, D4, D5

Département transports routiers et véhicules

Gilles PINEL, Chef du département transports routiers, véhicules et adjoint au Chef de service, domaine régulation et contrôle des transports : codes A1, B, D

Division transports routiers et véhicules – Sud

Véronique MIGUEL, cheffe de la division transports routiers et véhicules Sud : codes A1, B, D

Christelle DUFRECHE, Cheffe de l'unité Registre des transports Sud : codes A1, B, D2, D4, D5

Dominique PHARISIEN, Adjointe à la Cheffe de l'unité registre des transports Sud : codes A1, B, D2, D4, D5

Gilles LECLERC, Chef de l'unité contrôle des transports terrestres : codes A1, B

Yves ZEL, Responsable du secteur Gironde – contrôle des transports terrestres : code A1, B14

Vincent DUMEAU, Adjoint au responsable secteur Gironde – contrôle des transports terrestres : code A1, B14

Joëlle BROUCA, Responsable du secteur sud – contrôle des transports terrestres (64 – 40) : codes A1, B14

Jacqueline OUVRIE, Adjointe au Chef de l'antenne sud – contrôle des transports terrestres : code A1, B14

Stéphane ALEX, Responsable de l'antenne Est (24-47) – contrôle des transports terrestres : code A1, B14

Division transports routiers et véhicules Nord

Francky Le COINTE, Chef de l'unité contrôle des transports : codes A1, B

Jacques BRUNIE, Chef de l'unité registre des transports – Nord : codes A1, B, D2, D4, D5

James ROBINEAU-FAZILLEAU, adjoint au chef de l'unité registre des transports – Nord : codes A1, B, D2, D4, D5

Robert BIAVA, Chef du secteur de Limoges – contrôle des transports terrestres : codes A1, B14

Jean-Luc SOIRAT, adjoint au chef du secteur de Limoges – contrôle des transports terrestres : codes A1, B14

Valéry PERRIN, Responsable du secteur Vienne du contrôle des transports terrestres (Poitiers) : codes A1, B14

Olivier ROY, Responsable du secteur Deux-Sèvres du contrôle des transports terrestres (Niort) par intérim: codes A1, B14

Willy DE PETRIS, Responsable du secteur Charente-Maritime du contrôle des transports terrestres (Périgny) : codes A1, B14

Chantal DEBIAIS, Responsable du secteur Charente du contrôle des transports terrestres (Nersac) : codes A1, B14

Pour le Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, Cheffe de service : codes A1, A52, D1 à D5

Jennifer LIEGEOIS, Adjointe à la cheffe de service : codes A1, A52, D1 à D5

Département aménagement et paysage

Christophe AUFRERE chef de département aménagement et paysage : codes A1, D1 à D5

Bruno LIENARD, adjoint au chef de département : codes A1, D1 à D5

Département Habitat

Fabien COUPE, Chef du département habitat : codes A1, D1 à D5

Julie DEHEM, adjointe au chef du département habitat : codes A1, D1 à D5

Bénédicte CHAUTARD, Cheffe de pôle parc privé et politique du logement : codes A1, D1 à D5

Pour le Service Patrimoine Naturel

Fabrice CYTERMANN, Chef de service : codes A1, A52, G1, G3, G4

Bénédicte GUERINEL, Adjointe au chef de service : codes A1, A52, G1, G3, G4

Département appui support et transversalités

Alain MOUNIER : codes A1, G1, G3, G4

Département Biodiversité Continuités et espaces naturels

Alain VEROT, Chef du département biodiversité continuités et espaces naturels : codes A1, G1, G3, G4

Sophie AUDOUARD, Adjointe au chef de département : codes A1, G1, G3, G4

Département Biodiversité, espèces et connaissance

Julien PELLETANGE, chef du département biodiversité, espèces et connaissance : codes A1, G1, G3, G4

Capucine CROSNIER, adjointe au chef du département : codes A1, G1, G3, G4

Département eau et ressources minérales

Claire CASTAGNEDE-IRAOLA, Cheffe du département eau et ressources minérales : codes A1, G1, G3, G4

Sébastien GOUPIL, adjoint à la cheffe du département : codes A1, G1, G3, G4

Pour le Service Risques Naturels et Hydrauliques

Pierre-Paul GABRIELLI, Chef de service risques naturels et hydrauliques : codes A1, A45, A52, F, G2

Hervé DUPOUY, Chef de service délégué : codes A1, A45, A52, F, G2 (jusqu'au 1/10/2021),

Laetitia NICOLAY, Ajointe au chef de service (à compter du 1/10/2021)

Corinne MOUADDINE : codes A1 , A52

Département risques naturels

Agnès CHEVALIER, Cheffe de département : code A1, A52, G2

Département ouvrages hydrauliques

Jean HUART chef de département ouvrages hydrauliques : codes A1, A52, F, G2

Xavier ABBADIE, Patrick FAYARD, Marion CENTOFANTI, Xavier DUCREUX, Cyril PETITPAS, Pauline ARDAINE, Sylvie TRARIEUX, Michel FAUCHER, Laurence BIBAL, Gisèle PALADINI : code F

Florian VARRIERAS, adjoint au chef de département :: codes A1, A52, F, G2

Valérie FLOUR, Emmanuel CREISSELS, Patrick THOMAS, Isabelle REUILLE, Brice TAUDIN, Laurent CANTEGRIT : codes F, G2

Département hydrométrie et prévision des crues Gironde Adour Dordogne

Yan LACAZE, Chef de département : codes A1, A52, G2

Division Prévision des crues

Elisabeth RENWEZ, Laurent DIEVAL, Dominique OLLIVIER, François PERON, Bernard SABOURIN, Hamid LA-ROUI, Vincent DOURDET, Sanda GENIN, Romane PERRIN : code G2

Division hydrométrie

Sylvain CHESNEAU, Chef de la division hydrométrie : codes A1, A52, G2

Pierre BERTRANNE, Stéphane RENWEZ, Hervé LAVAL, chefs d'unité : codes A1, A52

Département hydrométrie et prévision des crues Vienne Charente

Isabelle LEVAVASSEUR cheffe de département HPC VCA : codes A1, A52, G2

Pascal VILLENAVE, adjoint au chef de département : codes A1, A52, G2

Kevin BECK, Eric BLANCHETON, Vincent DOSDA, Eric PELHATE, Cédric DUGAST, Régis CHABOT, Dominique GILAIZEAU : code G2

Fabrice MICHAUD, responsable de l'antenne hydrométrie de Poitiers: codes A1, A52, G2

Alexandre BRETTON, responsable du pôle hydrométrie : codes A1, A52, G2,

Moustapha N'DIAYE, Sébastien DUBOIS, Sylvain DUMONTEIL, Bertrand DOMLJAN : code G2

Autres agents de la DREAL participant à la prévision des crues : Mickaël BEAUQUIN (SRNH), Nathalie MERCIER (SRNH), Catherine ALLAIN (SRNH), Mickaël COURREGES (SRNH), Emilie DUPONT (SRNH), Bernard HERY (SRNH) : code G2

Pour les unités départementales

Pour le département de la Gironde

Olivier PAIRAULT, Chef de l'unité départementale de la Gironde: codes A1, A52

Monique ALLAUX, adjointe au Chef de l'unité : codes A1, A52 (jusqu'au 31/08/2021)

Peggy HARLE, adjointe au Chef de l'unité : codes A1, A52 (à compter du 1/09/2021)

Céline FANZY, responsable de la cellule risques chroniques : code A1

Yolande PEGUIN, responsable de la cellule carrière déchets: code A1

Henri CAILLET, cellule véhicules: code A1

Pour le département de la Dordogne

Christian REUTENAUER, Chef de l'unité départementale de la Dordogne : codes A1, A52

Pour le département des Landes

Annick De MENORVAL : codes A1, A52

Pour le département du Lot et Garonne

Sébastien MOUNIER, Chef de l'unité départementale du Lot et Garonne : codes A1, A52

Pour le département des Pyrénées Atlantiques

Georges DERVEAUX, Chef de l'unité départementale des Pyrénées Atlantiques : codes A1, A52

Nordine AITALI, Adjoint au Chef de l'unité départementale des Pyrénées Atlantiques : codes A1, A52

Xavier VIAMONTE adjoint au chef de l'unité départementale des Pyrénées Atlantiques : codes A1, A52

Pour le département de la Charente,

Jean-François MORAS, Chef de l'unité bi-départementale de la Charente et de la Vienne, codes : A1, A52

Bernard LIZOT, Adjoint au chef de l'unité bi-départementale de la Charente et de la Vienne, codes : A1, A52

Didier CHAUMEAU, Responsable de la subdivision véhicules Charente : codes A1,

Isabelle MIRANNE, subdivision environnement Charente : codes A1;

Emilie GLEMET subdivision environnement Charente : codes A1,

Pour le département de la Vienne,

Jean-François MORAS, Chef de l'Unité bi-départementale de la Charente et de la Vienne : codes A1, A52

Bernard LIZOT, Adjoint au chef de l'unité bi-départementale de la Charente et de la Vienne : codes A1, A52

Pierre BUSSON, subdivision environnement Vienne : code A1

Lisa BELLUCO, subdivision environnement Vienne : code A1

Pour les départements des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime :

Yves BELAVOIR, Chef de l'unité bi-départementale des Deux Sèvres et de la Charente-Maritime : codes A1, A52

Jean-Philippe GIONTA, adjoint au Chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A52,

Pour le département de la Haute-Vienne,

Benoît ROUGET, Responsable du groupe de subdivisions Haute-Vienne, Corrèze et Creuse : codes A1, A52

Anne PERREAU, Adjointe au responsable du groupe de subdivisions Haute-Vienne, Corrèze et Creuse : codes A1, A52

Pour le département de la Corrèze,

Benoît ROUGET, Responsable du groupe de subdivisions Haute-Vienne, Corrèze et Creuse : codes A1, A52

Anne PERREAU, Adjointe au responsable du groupe de subdivisions Haute-Vienne, Corrèze et Creuse : codes A1, A52

Pour le département de la Creuse,

Benoît ROUGET, Responsable du groupe de subdivisions Haute-Vienne, Corrèze et Creuse : codes A1, A52

Section II – Représentation du pouvoir adjudicateur

Restent soumis au visa d'Alice-Anne MÉDARD, de Christian MARIE, d'Isabelle LASMOLES, de Jacques REGAD, d'Olivier MASTAIN ou de Jean-Pascal BIARD tous les actes qui demeurent réservés à la signature du préfet.

ARTICLE 3 : Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-dessous, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à effet de signer les marchés et accords-cadres de fournitures, services et travaux, ainsi que les actes et pièces relatifs à leur attribution, leur passation et leur exécution.

Demeurent réservés à la signature du préfet la décision d'attribution et la signature des marchés publics de travaux, fournitures et services, dont le montant est supérieur aux seuils européens applicables aux procédures formalisées, ainsi que les décisions d'affermissement, les avenants ayant une incidence financière (quels qu'en soient le montant et l'incidence) et toutes les modifications du marché initial autorisées par les textes en vigueur au moment de sa passation.

Cette subdélégation ne s'applique pas non plus aux avenants ou aux modifications du marché initial autorisées par les textes en vigueur au moment de sa passation, qui, cumulés avec le montant initial du marché, conduisent à dépasser les seuils européens applicables aux procédures formalisées.

- Christian MARIE, Directeur régional délégué, pour l'ensemble des BOP.
- Jean-Pascal BIARD, Directeur adjoint, pour le BOP 217 : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ; le BOP 354 : administration territoriale de l'Etat, et le BOP 723 : opérations immobilières déconcentrées et entretiens des bâtiments de l'État.
- Isabelle LASMOLES, Directrice adjointe, pour les BOP énumérés ci après,
 - BOP 203 : infrastructures et service de transport ;
 - BOP 135 : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
 - BOP 159 : expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie ;
 - BOP 113 : action1 : Sites, paysages, publicité
 - BOP 362 : Ecologie
- Jacques REGAD, Directeur adjoint, pour les BOP énumérés ci après,
 - BOP 113 : paysage, eau et biodiversité ;
 - BOP 159 : expertise, information géographique et météorologie ;
 - BOP 174 : énergie, climat, après-mines ;
 - BOP 217 : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables
 - BOP 362 : Ecologie
- Olivier MASTAIN, Directeur adjoint, pour les BOP énumérés ci après,
 - BOP 181 : prévention des risques ;
 - BOP 174 : énergie, climat, après-mines ;
 - BOP 159 : expertise, information géographique et météorologie
 - BOP 113 : action1 : Sites, paysages, publicité

Cette subdélégation est accordée également aux agents suivants.

Pour le BOP 217 CPPEDMD

Mission d'Appui à la Stratégie en Région (MASR)

Christophe PICOULET, Chef de Mission ; Annabelle DESIRE, Adjointe au chef de mission ;

Service Supports Mutualisés (SSM) :

Didier CAISEY, Chef de service; Sylvain DIEMER, Adjoint au chef de service ; ;

Secrétariat général (SG) :

Benoît LOMONT, Secrétaire général ; Laurent BORDE, Secrétaire général délégué; Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière

Séverine GODIN, Cheffe de division de proximité Bordeaux, Martine PONCIN, Gestionnaire budgétaire animatrice des projets de modernisation Bordeaux.

Pour le BOP 203

Service Déplacements Infrastructures et Transports

Michel DUZELIER, chef de service ; Laurent SERRUS, Adjoint au chef de service ; Gilles PINEL, Chef du département transports routiers, véhicules et adjoint au chef de service domaine régulation et contrôle des transports ;

Béatrice PANCONI, Cheffe du département investissements sur routes nationales Bordeaux, Philippe LANDAIS, Chef du département investissements sur routes nationales Poitiers ;

David ZANARDELLI, Chef du département administratif et financier ; Gina AUGRY, Adjointe au chef du DAF en charge des finances ; Lydie LABBE, chargée de mission

Stéphane MORANÇAIS, chef du département mobilité et infrastructures ferroviaires ;

Véronique MIGUEL, cheffe de la division transports routiers et véhicules Sud ; Gilles LECLERC, chef de l'unité contrôle des transports terrestres Sud ; Patrice COURAUD, Chef de secteur Limoges ; Francky Le COINTE, Chef de l'unité contrôle des transports Nord.

Dans la limite de 25 000 € H.T : Claudine DUPONT ; Olivier STONS, Stéphanie CADIOT, Anne-Solenne CARON, Stéphane PICARD (à compter du 1/10/2021) responsables d'opérations ; Rémi ROUILLAT, chef de l'unité foncier

Dans la limite de 25 000 € H.T : Philippe DARLES, Michel GARDERE, Patrick PRAT, Cyril EDMOND, responsables d'opérations ;

Pour le BOP 113

Service Patrimoine Naturel (SPN) :

Fabrice CYTERMANN, Chef de service ; Bénédicte GUERINEL, Adjointe au chef de service ; Alain MOUNIER.

Direction

Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet, pour les actes liés à la mise en œuvre du plan POLMAR

Délégation zonale de défense et de sécurité

Nathalie HAMACEK, Cheffe de la délégation ; David GIMONET, Adjoint à la cheffe de délégation pour les actes liés à la mise en œuvre du plan POLMAR.

Pour le BOP 113 action 1

Service Habitat, Paysage et Territoires Durables :

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service, Jennifer LIEGEOIS, adjointe à la cheffe de service ; Christophe AUFRERE chef de département aménagement et paysage ; Bruno LIENARD, adjoint au chef de département

Pour le BOP 135

Service Habitat, Paysage et Territoires Durables :

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service, Jennifer LIEGEOIS, adjointe à la cheffe de service ; Fabien COUPE, Chef du département Habitat, Christophe AUFRERE chef du département aménagement et paysage ;

Pour les BOP 181 et 174

Service Environnement Industriel (SEI) :

Samuel DELCOURT, Chef de service ; Hervé PAWLACZYK, Adjoint au chef de service ;

Pour le BOP 181

Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)

Pierre-PAUL GABRIELLI, Chef de service ; Hervé DUPOUY, Chef de service délégué (jusqu'au 1/10/2021), Laetitia NICOLAY, adjointe au chef de service (à compter du 1/10/2021) ; Corinne MOUADDINE, Responsable du bureau administratif; Agnès CHEVALIER, Cheffe du département risques naturels ; Jean HUART chef du département ouvrages hydrauliques; Isabelle LEVAVASSEUR cheffe de département hydrométrie et prévision des crues Vienne Charente .

Délégation est également donnée à Pierre-Paul GABRIELLI, Hervé DUPOUY (jusqu'au 1/10/2021), Laetitia NICOLAY (à compter du 1/10/2021) et Agnès CHEVALIER pour les actes relatifs au Fonds de prévention des risques naturels majeurs.

Pour le BOP 159 EIGM et BOP 217 CPPEDMD

Mission transition Ecologique :

Patrice DELBANCUT, Adjoint à la cheffe de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint à la cheffe de mission

Pour le BOP 159

Mission Evaluation Environnementale (MEE) :

Pierre QUINET, Chef de mission ; Michaële LE SAOUT, Adjointe au chef de mission ;

Mission connaissance et analyse des territoires (MICAT) :

André PAGES, chef de la mission, Jérôme STAUB, adjoint au chef de la mission.

Pour le BOP 362

Service Patrimoine Naturel (SPN) :

Fabrice CYTERMANN, Chef de service ; Bénédicte GUERINEL, Adjointe au chef de service ; Alain MOUNIER.

Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)

Pierre-PAUL GABRIELLI, Chef de service ; Hervé DUPOUY, Chef de service délégué (jusqu'au 1/10/2021), Laetitia NICOLAY, adjointe au chef de service (à compter du 1/10/2021) ;

ARTICLE 4 : La présente décision abroge la décision de subdélégation de signature en matière d'administration générale du 14 avril 2021 .

ARTICLE 5 : La présente décision est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Poitiers, le 5 juillet 2021

La directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle-Aquitaine

A handwritten signature in blue ink, reading "Alice-Anne Médard", is centered on a white rectangular background. The signature is written in a cursive style. A yellow horizontal line is drawn under the name "Médard".

Alice-Anne MÉDARD

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<p style="text-align: center;">A – ADMINISTRATION GÉNÉRALE –</p> <p><u>I- Dans les limites fixées par les organisations ministérielles en matière de gestions des ressources humaines,</u></p> <p><u>- pour les fonctionnaires des corps ou emplois listés à l'annexe I-A et les agents contractuels mentionnés à l'annexe I-B de l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements</u></p> <p><u>- et pour les fonctionnaires relevant des corps ou emplois listés à l'annexe I-A et les agents contractuels mentionnés à l'annexe I-B de l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière d'agents placés sous son autorité</u></p> <p>Les décisions relatives :</p> <p>A1 Aux congés annuels, à l'attribution et à la gestion des jours de réduction du temps de travail;</p> <p>A2 Au congé de maladie ordinaire, au congé de longue maladie et au congé de longue durée pour les fonctionnaires;</p> <p>A3 Aux congés de maternité ou pour adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant ;</p> <p>A4 A la reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents de service, à l'exception de ceux survenus aux chefs des services déconcentrés</p> <p>et à l'octroi du congé pour invalidité temporaire imputable au service au titre de l'article 21 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 (y compris décision de réintégration) pour les fonctionnaires ;</p> <p>A5 Pour les agents contractuels au congé de maladie ordinaire,, au congé de grave maladie et à la reprise de fonction à l'issue du congé</p>	<p>Décret 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié par le décret n° 2019-1465 du 26 décembre 2019</p> <p>Arrêté du 29 décembre 2016</p> <p>Arrêté du 26 décembre 2019</p>

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
A6	Pour les fonctionnaires stagiaires uniquement, aux congés sans traitement, prévus aux titres IV et V du décret du 7 octobre 1994 :	Décret n°94-874 du 7 octobre 1994
A7	Au congé pour formation en matière d'hygiène et de sécurité pour les représentants du personnel siégeant au sein des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail;	
A8	Aux autorisations d'absence ;	
A9	A l'ouverture, à la fermeture et à la gestion d'un compte épargne-temps ;	
A10	A l'autorisation d'exercer des fonctions à temps partiel y compris pour raison thérapeutique, et au retour dans l'exercice des fonctions à temps plein	
A11	A l'autorisation de l'exercice des fonctions en télétravail	
A12	A l'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités prévu par le chapitre 1 ^{er} du titre II du décret du 27 janvier 2017	
A13	L'instruction de la procédure et la prise de sanctions disciplinaires du 1 ^{er} groupe pour les fonctionnaires, à l'exception du corps des administrateurs civils L'instruction de la procédure et la prise de sanctions disciplinaires conduisant à un avertissement ou un blâme pour les agents contractuels	
A14	Pour les agents contractuels à un congé sans rémunération : - Pour élever un enfant âgé de moins de huit ans, pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, au partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité, à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne ; - Pour suivre son conjoint ou le partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions de l'agent non titulaire. A un congé pour raison de famille, pour convenances personnelles, de présence parentale, pour création d'une	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	entreprise.	
A15	Au congé bonifié pour les fonctionnaires	
A16	Au congé pour l'accomplissement de périodes de service militaire, d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve opérationnelle, de périodes d'activité dans la réserve de sécurité civile, de périodes d'activité dans la réserve sanitaire et de périodes d'activités dans la réserve civile de la police nationale	
A17	Aux mises en disponibilité d'office et de droit	
A18	Aux aménagements et facilités d'horaires	
A19	Au congé de formation professionnelle, Au congé pour validation des acquis de l'expérience, Au congé pour bilan de compétences, Au congé pour formation syndicale ;	
A20	Au congé pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives de plein air ; Au congé de représentation d'une association ou d'une mutuelle Au congé de formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse, des responsables associatifs bénévoles, des titulaires de mandats mutualistes autres qu'administrateurs et des membres de conseils citoyens.	
A21	Au congé de solidarité familiale, au congé de présence parentale, au congé parental ;	
A22	A la gestion du compte personnel de formation et décisions relatives aux périodes de professionnalisation ;	
A23	A l'affectation à un poste de travail au sein du même département ministériel qui n'entraîne ni changement de résidence administrative, ni modification de la situation de l'agent notamment au regard des fonctions ;	
A24	A la suspension de fonctions en cas de faute grave et le maintien de la suspension en cas de poursuites pénales, à l'exception du corps des administrateurs civils	
A25	La reprise de fonctions à l'issue d'un congé de longue mal-	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	adie ou de longue durée et de congé parental	
A26	Au recrutement des agents contractuels relevant de l'article 6 quater et de l'article 6 sexies de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, et à tous les actes afférents à leur gestion ne nécessitant pas l'avis préalable d'une CCP	
A 27	A la mise à disposition de plein droit et détachement sans limitation de durée prévus respectivement par les articles 105 et 109 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 et par les articles 7 et 8 de la loi n°2009-129 du 26 octobre 2009	
A 28	Aux opérations de recrutement des SACDD relevant de la spécialité "administration générale"	
A29	Aux avancements d'échelon pour les SACDD et TSDD uniquement	
	<u>II Pour les membres des corps des adjoints administratifs de l'Etat relevant du ministre chargé du développement durable et affectés dans les services dont l'activité s'exerce à l'échelon de la région ou d'un département de la région Nouvelle-Aquitaine.</u>	Décret 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié par le décret n° 2019-1465 du 26 décembre 2019
	Les décisions relatives :	Arrêté du 29 décembre 2016
A30	A la nomination en qualité de stagiaire ou de titulaire,	Arrêté du 26 décembre 2019
A31	Aux opérations de recrutement y compris pour le recrutement des travailleurs en situation de handicap en application du décret du 25 août 1995	
A32	Pour les stagiaires du corps des adjoints administratifs : - le report, la prorogation et la prolongation de stage - la titularisation et le refus de titularisation - le détachement pour nécessité de service et la réintégration à l'issue de cette période	
A33	A l'avancement : — l'avancement d'échelon ; — la nomination au grade supérieur après inscription sur le tableau d'avancement ;	
A34	Aux mutations :	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<ul style="list-style-type: none"> — qui entraînent ou non un changement de résidence ; — qui modifient la situation de l'agent ; 	
A35	A la suspension de fonctions en cas de faute grave et maintien de la suspension en cas de poursuites pénales	
A36	A l'instruction de la procédure et la prise des sanctions disciplinaires du 2ème au 4ème groupe	
A37	<ul style="list-style-type: none"> — A l'accueil et à l'affectation en position d'activité ; — A l'accueil en détachement et à l'intégration après détachement autres que celles nécessitant un arrêté interministériel ou l'accord d'un ou plusieurs ministres ; — Au détachement ; — A l'intégration directe ; — A la mise en disponibilité pour études et recherches présentant un intérêt général, pour convenances personnelles, pour créer ou reprendre une entreprise ; — A la réintégration après détachement, disponibilité. 	
A38	<p>A La cessation définitive de fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> — l'admission à la retraite ; — l'acceptation ou le refus de la démission ; — le licenciement pour insuffisance professionnelle ou pour inaptitude physique ; — la radiation des cadres pour abandon de poste ou perte de la qualité de fonctionnaire 	
A39	Au reclassement pour l'inaptitude à l'exercice des fonctions	
A40	Au maintien d'activité au delà de la limite d'âge	
	<u>III Pour les ouvriers des parcs et ateliers régis par le décret n°65-382 du 21 mai 1965 modifié</u>	
A41	Tous les actes afférents à la gestion administrative des ouvriers des parcs et ateliers	
	<u>IV- Dans les limites fixées par les organisations ministérielles en matière de gestion des ressources humaines, pour les fonctionnaires des corps et</u>	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<p><u>emplois listés à l'annexe I-A et les agents contractuels mentionnés à l'annexe I-B de l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière d'agents placés sous son autorité, affectés dans une direction départementale interministérielle de la région Nouvelle-Aquitaine</u></p>	
A42	<p>Pour les fonctionnaires, les actes mentionnés aux A7, A8 uniquement autorisations d'absences relatives au droit syndical, A9 uniquement ouverture, fermeture et gestion du CET, A11, de A16 à 17, de A19 à A24, A27 et 29 de la présente décision</p> <p>Pour les agents contractuels, les actes mentionnés aux A7, A8 uniquement autorisations d'absences relatives au droit syndical, A9 uniquement ouverture, fermeture et gestion du CET, A11, A14, A16, de A19 à A22, A24 et A26 de la présente décision,</p> <p><u>V Autres actes de gestion :</u></p>	
A43	<p>Pour tous les agents éligibles à la NBI :</p> <p>les arrêtés déterminant les postes éligibles et le nombre de points attribués à chacun d'eux</p> <p>les arrêtés individuels portant attribution des points aux titulaires des postes mentionnés par l'arrêté ci-dessus.</p>	
A44	<p>L'établissement et la signature des cartes d'identités de fonctionnaires et des cartes professionnelles, à l'exception de celles concernant les emplois de direction de l'administration territoriale de l'État.</p>	
A45	<p>Les commissionnements et habilitations à procéder à des constatations ou contrôles.</p>	
A46	<p>Liquidation des droits des victimes d'accidents du travail</p>	
A47	<p>Délivrance des autorisations requises pour exercer les fonctions d'expert ou d'enseignant</p>	
A48	<p>Règlements amiables des dommages matériels causés à des particuliers et responsabilité civile</p>	<p>Circ. N° 2003-64 du 3 novembre 2003)</p>
A49	<p>Règlements amiables des dommages subis ou causés par l'État du fait d'accidents de la circulation.</p>	<p>Arrêté du 2 février 1993</p>
A50	<p>Autorisation de conduite des engins de l'Etat</p>	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
A51	Ordre de mission permanent	
	Ordre de mission à l'étranger	
A52	Ordre de mission particulier	
A53	Convention de stage / convention de formation / convention de location de salles	
A54	Rémunération accessoire pour formateur et membre de jury concours / recrutement	
	<p align="center"><u>B – ANIMATION D'ENTREPRISES</u></p> <p align="center"><u>SECTEUR TRANSPORTS</u></p> <p>B1 Délivrance des attestations de capacité à l'exercice des professions de Transporteur Public Routier de personnes, de Transporteur Public Routier de Marchandises - Loueur; de Commissionnaire de Transport.</p> <p>B2 Délivrance des certificats d'inscription au registre des Commissionnaires de Transports et décisions de radiation de ce registre.</p> <p>B3 Décisions relatives aux poursuites d'exploitation en cas de décès ou d'invalidité de l'attestataire de capacité des Entreprises de Transport Public Routier de Marchandises et Commissionnaires de Transports</p> <p>B4 Délivrance des autorisations d'exercer, des licences communautaires ou de transport intérieur et de leurs copies conformes pour les entreprises de Transports Publics Routiers de marchandises et des dérogations réglementaires à l'inscription au registre des transporteurs routiers</p> <p>Décision d'inscription au registre des Transporteurs-Loueurs et restitution des licences et de leurs copies conformes.</p> <p>Décisions de retrait des autorisations d'exercer, de suspension, de radiation du registre des transporteurs.</p> <p>B5-1 Délivrance des autorisations de transport international</p>	<p>Articles R.3113-2 à R.3113-48 du code des transports</p> <p>Articles R.3211-7 à R.3211-47 du code des transports</p> <p>Arrêté du 21 décembre 2015 (commissionnaires).</p> <p>Article R1411-1, R1411-2 à 25 du code des transports</p> <p>Décret N° 99-752 du 30/8/99 modifié (transports de marchandises).</p> <p>Art R1422 du code des transports (Commissionnaires).</p> <p>Décret N° 99-752 du 30/08/1999 modifié (transports routiers de marchandises)</p> <p>Arrêté du 12/7/2000</p>

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	(hors communauté européenne) bilatérales	
B5-2	Délivrance des autorisations et avis relatifs aux services réguliers de transport international de voyageurs	décret n° 2021-50 du 20 janvier 2021
B6	Décision d'agrément des centres de formation ou de renouvellement concernant les stages complémentaires "commissions de transport"	Arrêté du 21/12/2015 (relatif à la délivrance de l'attestation de capacité de commissionnaire de transport)
B7	Décisions d'agrément ou de retrait/ suspension des centres de formation pour dispenser la formation initiale minimale obligatoire ou la formation continue obligatoire des conducteurs du transport routier de marchandises et de personnes et décisions d'habilitation des agents chargés du contrôle des centres de formation.	Décret n° 2007-1340 du 11/09/07 relatif à la qualification initiale et à la formation continue Arrêté du 3/01/08 modifié (agrément des centres pour les formations transport de personnes et de marchandises)
B8	Agrément des centres de formation en charge des formations-examen et attestations de capacité de transport léger, et formations d'actualisation des connaissances.	Arrêté du 28/12/2011
B9	Délivrance des attestations des conducteurs des Etats tiers.	Arrêté du 11/3/03
B10	Convocation de la Commission territoriale des sanctions administratives	Art R3452-1 et suivant du code des transports
B 11	Inscription au Registre des Transporteurs des entreprises de transports publics routiers de voyageurs	Décret 85-891 du 16 Août 1985 modifié
B 12	Autorisation de poursuivre l'exploitation en cas d'incapacité physique ou légale de la personne titulaire de l'attestation de capacité professionnelle d'une entreprise inscrite au Registre des transporteurs publics routiers de voyageurs.	Décret 85-891 du 16 Août 1985 modifié
B 13	Délivrance et retrait des autorisations d'exercer, des licences communautaires ou de transport intérieur et de leurs copies conformes pour les entreprises de Transports Publics Routiers de Voyageurs.	Décret 85-891 du 16 Août 1985 modifié
	Décision d'inscription au registre Voyageurs et restitution des licences et de leurs copies conformes et radiation.	
	Décisions de radiation du registre des transporteurs routiers	
B 14	Contrôle des réglementations du transport routier de marchandises, de voyageurs et commissionnaires de trans-	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	port, organisation du contrôle et transmission des affaires pénales.	
	C – PROGRAMMATION DES INFRASTRUCTURES	
C1	Les décisions d'approbation des dossiers relatifs aux phases postérieures aux études d'opportunité des opérations d'investissement sur le réseau routier national, dans le cadre des dispositions de l'instruction gouvernementale du 29 avril 2014 définissant les modalités d'élaboration, d'instruction, d'approbation et d'évaluation des opérations d'investissement sur le réseau routier national, et toute procédure concourant à la réalisation et la mise en service des ouvrages.	Instruction gouvernementale du 29 avril 2014
C2	Les décisions et actes relatifs aux procédures foncières liées aux opérations d'investissement sur le réseau routier national dans le cadre des compétences en matière de maîtrise d'ouvrage des opérations.	
	D - HABITAT, AMENAGEMENT, MOBILITE,	
D1	<p>Les correspondances techniques adressées aux Maires, aux Présidents de Collectivités Locales ou leurs Établissements Publics, aux Directeurs de Société d'Économie Mixte ou d'Établissements Publics relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'animation des études ; • l'envoi des rapports et comptes-rendus ; • aux aides aux entreprises. 	
D2	Les convocations, fixations des ordres du jour et procès-verbaux de réunions relatifs aux études ou instruction de dossiers.	
D3	Les correspondances et rapports adressés aux Ministres de tutelle de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement lorsqu'ils ne présentent ni le caractère d'un avis, ni d'une proposition, ni d'un compte-rendu du Préfet de Région.	
D4	Les correspondances relatives à l'instruction technique et à l'approbation des projets.	
D5	Tous actes et correspondances entrant dans le champ de compétence de l'agent et relatifs à la gestion et à l'animation des dossiers relevant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	
D6	Les contrats de travail des Architectes-Conseils et Paysa-	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<p>gistes-Conseils de l'Etat</p> <p>E - ENERGIE</p> <p>Les courriers liés à l'instruction des demandes déposées dans le cadre des appels d'offres pour la production d'électricité</p> <p>Les actes, documents administratifs, correspondances, mises en demeure relatifs à l'instruction et au suivi des dossiers liés au soutien tarifaire de l'électricité (guichets ouverts, appels d'offres), de la mise en service au suivi des installations en phase d'exploitation.</p> <p>Les courriers liés aux dispositifs de soutien aux électro-intensifs.</p> <p>Les courriers relatifs au suivi du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables : état technique et financier (transfert de capacité...), révision et élaboration</p> <p>F - SECURITE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES</p> <p>Les actes relatifs au contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques et aux concours entre DREAL pour l'exercice de cette mission de contrôle.</p> <p>G- PROTECTION DE LA NATURE</p>	<p>Code de l'énergie livre III</p>
G1	<p>La conduite des procédures de transaction pénale, en matière de police de l'eau et de police de la pêche en eau douce</p> <p>Cette mission recouvre l'ensemble des opérations concernant la mise en œuvre de la procédure de transaction organisée par les articles L216-14, L437-14, R216-15 à R216-17, R437-6 et 7 du code de l'environnement.</p>	<p>Code de l'environnement</p> <p>Décret n° 2007-598 du 24 avril 2007 relatif à la transaction pénale en matière de police de l'eau et de police de la pêche en eau douce</p>
G2	<p>Les actes relatifs à l'hydrométrie et à la surveillance et la prévision des crues</p> <p>Les actes relatifs aux études, évaluations, expertises des risques naturels</p>	<p>Code de l'environnement, code de l'urbanisme,</p>
G3	<p>La coordination des plans de conservation ou de restauration d'espèces</p>	
G4	<p>Le secrétariat des commissions régionales COGEPOMI ADOUR COGPEMI GARONNE, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le comité de pilotage régional</p>	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<p>des orientations de gestion I de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de l'habitat, le comité régional natura 2000, le conseil scientifique de l'estuaire de la Gironde, le comité régional de suivi du système d'information sur la nature et les paysages.</p> <p>H - <u>REPRESENTATION DEVANT LES TRIBUNAUX</u></p> <p>Signature des mémoires devant les tribunaux administratifs dans le cadre d'un référé.</p> <p>I - <u>AUTORITE ENVIRONNEMENTALE</u></p>	
I1	<p>Les avis de l'autorité environnementale relatifs aux projets</p>	
	<p>Les décisions après examen au cas par cas de réaliser une étude d'impact pour les projets</p>	
I2	<p>Les accusés de réception de saisie de l'autorité environnementale.</p>	
	<p>Les sollicitations d'avis des services dans le cadre du code de l'environnement et du code de l'urbanisme.</p>	
	<p>Les demandes de complément de formulaire de demande d'examen au cas par cas.</p>	
	<p>Les décisions après examen au cas par cas de ne pas réaliser une étude d'impact pour les projets</p>	
	<p>Les contributions aux cadrages préalables amonts pour les plans, projets et programmes.</p>	

DREAL NA

R75-2021-07-05-00002

Arrêté de subdélégation de signature Alice-Anne
Médard Ordonnancement Secondaire



**SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire
au titre du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion
budgétaire et comptable publique**

Décision

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

VU le code de l'environnement, le code de l'urbanisme, le code des transports, le code de la route, le code de la sécurité intérieure ;

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n°82 n°213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

VU l'arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine n°2016-016 du 5 janvier 2016 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté du 5 mars 2018 portant nomination de Mme Alice-Anne MÉDARD, Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté du 15 avril 2019 de la préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde, portant délégation de signature à Mme Alice-Anne MÉDARD pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes imputées au titre de l'action 6 « plan d'actions gouvernemental pour le marais poitevin » du BOP 162 « interventions territoriales de l'État » ;

VU l'arrêté du 5 mars 2021 de la préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Alice-Anne MÉDARD, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

DÉCIDE

Section I : Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

ARTICLE 1 : subdélégation de signature est donnée à :

- Christian MARIE, Directeur régional délégué,
- Jean-Pascal BIARD, Directeur adjoint,

à effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire en qualité de RBOP régional délégué, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé pour les programmes énumérés ci-après, ainsi qu'à effet de signer les pièces comptables et documents relatifs aux subdélégations d'autorisations d'engagement et redistributions de crédits de paiement :

- 203 : infrastructures et services de transport ;
- 205 : affaires maritimes ;
- 113 : paysage, eau et biodiversité ;
- 135 : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
- 181 : prévention des risques.

Subdélégation de signature est également donnée à Christophe PICOULET, Chef de la mission d'appui à la stratégie en région, Annabelle DESIRE, adjointe au chef de la mission d'appui à la stratégie en région, et Gaël AL-GRANTI, responsable du pôle pilotage des moyens en région pour signer les documents relatifs aux subdélégations d'autorisations d'engagement et redistributions de crédits de paiement pour les programmes précités.

ARTICLE 2 : subdélégation de signature est également donnée en tant que référent de BOP à :

- Valérie PEREIRA-MARTINEAU, Cheffe du service aménagement, habitat, paysage et littoral (pour les BOP 135)
- Michel DUZELIER, Chef du service déplacement, infrastructures, transports (pour le BOP 203)
- Pierre-Paul GABRIELLI, Chef du service de prévention des risques naturels et hydrauliques (pour le BOP 181)
- Fabrice CYTERMANN, Chef de service du service patrimoine naturel (pour le BOP 113)

à effet de signer les actes découlant de la fonction de référent de budget opérationnel de programme (hors décision de subdélégation de crédits).

ARTICLE 3 : subdélégation de signature est donnée pour l'ensemble des opérations découlant de la fonction de responsable d'Unité Opérationnelle (RUO), selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Christian MARIE, Directeur régional délégué, pour l'ensemble des BOP
- Jean-Pascal BIARD, Directeur adjoint pour les BOP 217 : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables (Titre 2) ;
- Isabelle LASMOLES, Directrice adjointe, pour les BOP énumérés ci après,
 - BOP 203 : infrastructures et service de transport ;
 - les BOP 135 : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
- Jacques REGAD, Directeur adjoint, pour les BOP énumérés ci après,
 - BOP 113 : paysage, eau et biodiversité ;

- BOP 159 : expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie ;
- BOP 174 : énergie, climat, après-mines ;
- BOP 362 : Ecologie ;

- Olivier MASTAIN, Directeur adjoint, pour :
 - BOP 181 : prévention des risques ;

aux chefs de services métiers et chefs de mission désignés ci-après :

- Fabrice CYTERMANN pour les BOP 113 et BOP 362,
- Valérie PEREIRA-MARTINEAU pour les BOP 135 et BOP 362,
- Samuel DELCOURT pour le BOP 174,
- Pierre-Paul GABRIELLI pour le BOP 181,
- Michel DUZELIER chef de service déplacement, infrastructures, transports pour le BOP 203,
- Patrice DELBANCUT pour le BOP 159,
- Benoît LOMONT pour le BOP 217 CPPEDMD (Titre 2).

ARTICLE 4 : Subdélégation de signature est également donnée en matière d'ordonnancement secondaire tant en dépenses qu'en recettes, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé, aux autres agents désignés ci-après :

Pour les BOP 217

- **Titre 2 et Hors Titre 2**

- Christian MARIE, Directeur régional délégué
- Jean-Pascal BIARD, Directeur adjoint

Mission d'Appui à la Stratégie en Région (MASR)

Christophe PICOULET, Chef de mission, Annabelle DESIRE, adjointe au chef de la mission, Gaël ALGRANTI, Responsable du pôle pilotage des moyens en région ;

Secrétariat général (SG)

Benoît LOMONT, Secrétaire général ; Laurent BORDE, Secrétaire général délégué ; Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière, Darmi MADI ATTOUMANI, adjoint au chef de département ; ;

Séverine GODIN, Cheffe de la division de proximité Bordeaux, Martine PONCIN, Gestionnaire budgétaire et animatrice des projets de modernisation Bordeaux.

Dolorès TONNET, Cheffe de la division moyens matériels et financiers ; Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ; Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique.

Danièle CARRIER, Cheffe de la division de proximité Limoges ; Christine SABATHIE, Adjointe à la cheffe de division de proximité Limoges ; Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget.

Service Supports Mutualisés (SSM)

Didier CAISEY, Chef de service ; Sylvain DIEMER, Adjoint au chef de service; Hugues COLLIN, Chef du département financier et comptable et, chacun dans son domaine de compétences.

En l'absence de Sylvain DIEMER, Véronique PRADET, cheffe de l'unité gestion des accidents et maladie, dans son domaine de compétences et dans la limite de 500€ TTC.

- **Hors Titre 2**

- Jacques REGAD, Directeur adjoint (action 6)

Mission Transition Ecologique (MTE) pour le partenariat associatif

Patrice DELBANCUT, Adjoint à la cheffe de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint à la cheffe de mission ;

Valérie DUBOURG, Cheffe de projet partenariat associatif, alimentation, santé-environnement, participation citoyenne ; Philippe GARIN, Chef de projet économie verte et circulaire ; Patrice GREGOIRE chef de projet accélérer la responsabilisation des acteurs économiques ; Gilles GARCIA chef de projet plans climats ; Patrick BERNE chef de projet territoires à énergie positive pour la croissance verte ; Sylvie FRUGIER cheffe de projet renforcer la résilience des territoires ; Sophie TERRIEUX, cheffe de projet Accélérer la transition de l'économie circulaire et du bas carbone ;

Mission de soutien à la direction

Nathalie LOOTVOET, Cheffe du pôle animation, communication, cohésion ; Romain VACHON, chef du pôle coordination, conseil, management stratégique

Service Supports Mutualisés (SSM)

Marie BASTIAT, cheffe du département technique informatique et logistique ; Cédric MECHEKHAR, adjoint au chef du département technique informatique et logistique; Jean-Louis CHIOZE, Responsable de l'unité informatique de Bordeaux ; Pascal LAUSSAT, Responsable de l'unité informatique de Poitiers ; Freddy LARIVIERE, Responsable de l'unité informatique Limoges ; Vanessa BOERO, adjointe au responsable unité logistique de Bordeaux ; Eric PEYRONNET, Responsable de l'unité logitique de Limoges ; Franck BERNERON, Responsable de l'unité logistique Poitiers ;

Mission Connaissance et Analyse des Territoires (MICAT)

André PAGES, Chef de la mission

BOP 159

Mission Transition Ecologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, Adjoint à la cheffe de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint à la cheffe de mission Valérie DUBOURG, Cheffe de projet partenariat associatif, alimentation, santé-environnement, participation citoyenne ; Philippe GARIN, Chef de projet économie verte et circulaire ; Patrice GREGOIRE chef de projet accélérer la responsabilisation des acteurs économiques ; Gilles GARCIA chef de projet plans climats ; ; Patrick BERNE chef de projet territoires à énergie positive pour la croissance verte ; Sylvie FRUGIER cheffe de projet renforcer la résilience des territoires ; Sophie TERRIEUX, cheffe de projet Accélérer la transition de l'économie circulaire et du bas carbone

Mission Evaluation Environnementale (MEE) :

Pierre QUINET, Chef de mission ; Michaële LE SAOUT, Adjointe au chef de mission ; Anthony LE ROUSIC, Chef du pôle plans schémas programmes ; Jamila TKOUB, Cheffe du pôle projets ; Marie-Hélène LAPEYRE-HAMOIR, responsable de gestion administrative ;

Mission connaissance et analyse des territoires (MICAT) :

André PAGES, chef de la mission, Jérôme STAUB, adjoint au chef de la mission

BOP 203

Service Déplacements Infrastructures et Transport

Michel DUZELIER, Chef du service ; Laurent SERRUS, Adjoint au chef du service ; Gilles PINEL, Chef du département transports routiers, véhicules et adjoint au chef de service domaine régulation et contrôle des transports ;

Béatrice PANCONI, Cheffe du département investissements sur routes nationales Bordeaux, Philippe LANDAIS, Chef du département investissements sur routes nationales Poitiers ;

David ZANARDELLI, Chef du département administratif et financier ; Gina AUGRY, Adjointe au chef du DAF en charge des finances ; Lydie LABBE, chargée de mission ;

Stéphane MORANÇAIS, Chef du département mobilité et infrastructures ferroviaires ; Fabienne BOGIATTO, adjointe au chef du département ;

Véronique MIGUEL, cheffe de la division transports routiers et véhicules Sud ; Gilles LECLERC, chef de l'unité contrôle des transports terrestres Sud ; Francky LE COINTE, chef de l'unité contrôle des transports terrestres Nord ;

Claudine DUPONT; Patrick PRAT, Michel GARDERE, Philippe DARLES, Cyril EDMOND, Olivier STONS, Stéphanie CADIOT, Anne-Solenne CARON, Stéphane PICARD (à compter du 1/10/2021) responsables d'opérations. Rémi ROUILLAT, chef de l'unité foncier et compensations.

Pour la certification du service fait : Laurent QUERTAN, Gil LUXEY, Florent LOPEZ, Alexis GUIET, Ludienne VERGEAU, adjoints aux RDO, Didier MONNETREAU, Charlène GUILLOTEAU, Sophie ROY, Dominique LA-BOUREUR.

BOP 113

Service Patrimoine Naturel (SPN) :

Fabrice CYTERMANN, Chef de service, Bénédicte GUERINEL, Adjointe au chef de service

Alain MOUNIER, Chef du département Appui Support Transversalités ; Michèle FOURGNAUD, chargée de gestion comptable

Alain VÉROT, Chef du département biodiversité continuité espaces naturels ; Sophie AUDOUARD, Adjointe au chef de département.

Claire CASTAGNEDE-IRAOLA Cheffe du département eau et ressources minérales ; Sébastien GOUPIL, adjoint à la cheffe de département ;

Julien PELLETANGE, chef du département biodiversité, espèces et connaissance ; Capucine CROSNIER, adjointe au chef de département ;

Direction

Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet, pour les actes liés à la mise en œuvre du plan POLMAR.

Délégation zonale de défense et de sécurité

Nathalie HAMACEK, Cheffe de la délégation ; David GIMONET, Adjoint à la cheffe de délégation pour les actes liés à la mise en œuvre du plan POLMAR.

- Bop 113 action 1

Direction

Olivier MASTAIN, Directeur adjoint
Isabelle LASMOLES, Directrice adjointe

Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS, Adjointe à la cheffe de service ; Christophe AUFRERE chef du département aménagement et paysage ; Bruno LIENARD, Adjoint au chef de département.

Pour les BOP 135

Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS, Adjointe à la cheffe de service ;

Christophe AUFRERE chef du département aménagement et paysage ; Bruno LIENARD, Adjoint au chef de département ; Fabien COUPE, chef du département habitat ; Julie DEHEM, adjointe au chef du département habitat ;

Service Déplacements Infrastructures et Transport

David ZANARDELLI, Chef du département administratif et financier ; Gina AUGRY, Adjointe au chef du DAF en charge des finances ; Lydie LABBE, chargée de mission ; Karim DIALLO, chargé de gestion ; Séraphine LEHACAUT, chargée de gestion

- BOP 135 UTAH action 4 et 7

Direction

Jacques REGAD, Directeur adjoint

Mission Transition Ecologique

Patrice DELBANCUT, Adjoint à la cheffe de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint à la cheffe de mission ; ; Philippe GARIN, Chef de projet économie verte et circulaire.

BOP 162

- Action 6 « Plan d'actions gouvernemental pour le marais poitevin », titre 6

Christian MARIE, Directeur régional délégué
Jacques REGAD, Directeur adjoint
Isabelle LASMOLES, Directrice adjointe
Olivier MASTAIN, Directeur adjoint

Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral :

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS, Adjointe à la cheffe de service ; Christophe AUFRERE chef du département aménagement et paysage ; Bruno LIENARD, Adjoint au chef de département.

Service Patrimoine Naturel (SPN) :

Fabrice CYTERMANN, Chef de service, Bénédicte GUERINEL, Adjointe au chef de service, Alain MOUNIER, Chef du département Appui Support Transversalités

BOP 174

Service Déplacements Infrastructures et Transport (jusqu'au 31 mars 2021)

Michel DUZELIER, Chef de service ; Laurent SERRUS, Adjoint au chef de service ; Gilles PINEL, Chef du département transports routiers, véhicules et adjoint au chef de service domaine régulation et contrôle des transports ;

David ZANARDELLI, Chef du département administratif et financier ; Gina AUGRY, Adjointe au chef du DAF en charge des finances ; Lydie LABBE, chargée de mission ;

Service Environnement Industriel

Samuel DELCOURT, Chef de service ; Hervé PAWLACZYK, Adjoint au chef de service, David SANTI, Chef du département énergie ; Pierre ESCALE, coordonnateur régional de l'activité véhicule.

BOP 181

Service Environnement Industriel

Samuel DELCOURT, Chef de service ; Hervé PAWLACZYK, Adjoint au chef de service ; Séverine LONVAUD, Cheffe du département sécurité industrielle ; Christophe MARTIN, Chef du département risques chroniques ; David SANTI, Chef du département énergie ;

Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)

Pierre-Paul GABRIELLI, Chef de service; Hervé DUPOUY, Chef de service délégué (jusqu'au 1/10/2021) ; Laetitia NICOLAY, adjointe au chef de service (à compter du 1/10/2021) ; Corinne MOUADDINE, Responsable du bureau administratif, Mickael BEAUQUIN, assistant comptable; Agnès CHEVALIER, Cheffe du département risques naturels ; Jean HUART chef de département ouvrages hydrauliques ; gestionnaire comptable et administrative; Isabelle LEVAVASSEUR, Cheffe de département hydrométrie et prévision des crues Vienne Charente Atlantique ; Pascal VILLENAVE, adjoint à la cheffe de département hydrométrie et prévision des crues Vienne Charente Atlantique ; Yan LACAZE, chef de département hydrométrie et prévision des crues Gironde Adour Dordogne ; Florian VARRIERAS, adjoint au chef de département ouvrage hydraulique ; Fabrice MICHAUD, adjoint au chef de division hydrométrie Vienne Charente Atlantique) ; Sylvain CHESNEAU, chef de la division hydrométrie Gironde Adour Dordogne ; Laurent BEAUFILS, technicien ; Alexandre BRETHON, responsable de pôle hydrométrie ; Didier BRETON, technicien ; Pierre BERTRANNE, chef de l'antenne hydrométrie Adour ; Hervé LAVAL, chef de l'antenne hydrométrie Dordogne ; Stéphane RENWEZ, chef de l'antenne hydrométrie Gironde.

Délégation est également donnée à Pierre-Paul GABRIELLI, Hervé DUPOUY (jusqu'au 1/10/2021) et Agnès CHEVALIER pour les actes relatifs au Fonds de prévention des risques naturels majeurs.

- BOP 181- Action 9

Secrétariat général

Benoît LOMONT, Secrétaire général ; Laurent BORDE, Secrétaire général délégué ; Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière, Darmi MADI ATTOUMANI, adjoint au chef de département ;

Séverine GODIN, Cheffe division proximité Bordeaux, Martine PONCIN, Gestionnaire budgétaire et animatrice des projets de modernisation Bordeaux.

Dolorès TONNET, Cheffe de la division moyens matériels et financiers

Division ASN Bordeaux

Simon GARNIER chef de division

BOP 354 et BOP 723

Christian MARIE, Directeur régional délégué

Jean-Pascal BIARD, Directeur adjoint

Benoît LOMONT, Secrétaire général ; Laurent BORDE, Secrétaire général délégué ; Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière, Darmi MADI ATTOUMANI, adjoint au chef de département ;

Séverine GODIN, Cheffe de la division de proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, Gestionnaire budgétaire

Dolores TONNET, Cheffe de la division moyens matériels et financiers ; Alain MEXIA, assistant exécution budgétaire ; Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ; Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique

Danièle CARRIER, cheffe de la division de proximité Limoges ; Marie-Christine SABATHIE, division de proximité Limoges ; Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget

BOP 362

Service Patrimoine Naturel (SPN) :

Fabrice CYTERMANN, Chef de service, Bénédicte GUERINEL, Adjointe au chef de service,

Alain MOUNIER, Chef du département Appui Support Transversalités ; Michèle FOURGNAUD, chargée de gestion comptable

Alain VÉROT, Chef du département biodiversité continuité espaces naturels ; Sophie AUDOUARD, Adjointe au chef de département.

Claire CASTAGNEDE-IRAOLA Cheffe du département eau et ressources minérales ; Sébastien GOUPIL, adjoint à la cheffe de département ;

Julien PELLETANGE, chef du département biodiversité, espèces et connaissance ; Capucine CROSNIER, adjointe au chef de département ;

Mission Transition Ecologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, Adjoint à la cheffe de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint à la cheffe de mission

Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)

Pierre-Paul GABRIELLI, Chef de service; Hervé DUPOUY, Chef de service délégué (jusqu'au 1/10/2021) ; Laetitia NICOLAY, adjointe au chef de service (à compter du 1/10/2021) ; Corinne MOUADDINE, Responsable du bureau administratif, Mickael BEAUQUIN, assistant comptable; Agnès CHEVALIER, Cheffe du département risques naturels ; Jean HUART chef de département ouvrages hydrauliques ;

Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL) :

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS, Adjointe à la cheffe de service ; Christophe AUFRERE chef du département aménagement et paysage ; Bruno LIENARD, Adjoint au chef de département ;

Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)

Lydie LABBE, chargée de mission, Karim DIALLO, chargé de gestion, Séraphine LEHACAUT, chargée de gestion .

Section II : subdélégation de signature en matière de traitements et salaires, notamment les documents de liaison avec les comptables assignataires:

ARTICLE 5 : Délégation est donnée à Didier CAISEY, Chef du service supports mutualisés ; Sylvain DIEMER, Adjoint au chef de service supports mutualisés Bordeaux ;

Alexandra DE ASSIS cheffe du département ressources humaines mutualisées

Mélanie POUVEREAU, Cheffe d'unité gestion administrative et paie Bordeaux ; Dorothee MONCHAUX, cheffe d'unité gestion administrative et paie Bordeaux.

Jessica DUJARDIN, cheffe d'unité gestion administrative-paie-retraite DIRCO ; Cyrille MEROT, chef d'unité gestion administrative-paie-retraite DDI ;

Section III : subdélégation de signature en matière de validation des actes dans l'application CHORUS DT

ARTICLE 6 : Délégation de signature est donnée pour valider dans l'outil CHORUS DT les actes d'ordonnancement secondaire, pris pour le compte de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, aux agents identifiés ci-dessous et conformément au profil défini pour chacun d'entre eux.

Profil service gestionnaire :

Mission de soutien à la direction : Bernard ARISTIPE, Marie-Isabelle KURZAWINSKI, Maria-Line RICHER, Charlotte GUICHARD, Marie CAILLIAU

DZDS: Jocelyne TONDA

MEE: Sarah DAL ZOVO, Dany FURT, Laetitia MARCHADOUR,

MTE: Caroline BECHADE, Brigitte ROYER

SEI: Michelle GONZALES, Nadine HERISSON-MUTEL, Corinne LAFITTE, Hadidja ZOUBERT, Vanessa ROCA, Samuel DELCOURT

MASR: Christelle BRUCY

SG: Christelle ANDRIEUX, Séverine GODIN, Elodie JUTEAU, Alain MEXIA, Martine PONCIN, Xavier RIEHL, Christine SABATHIE, Dolores TONNET, Sylvie GUILLOTIN

SSM: Virginie BEALAS, Liberate NAHIMANA, Corinne NOGUEIRA

SDIT: Muriel BERTAUD, Véronique BONNIN-PIERRON, Natacha KALBFUSS, Séverine MARTINET, Sébastien PUYGRENIER

SAHPL: Jeannette BOUNEA, Sylvie DUHAMEL, Vanessa ROCA

SPN: Jean-Philippe ARNAULT, Sylvie FIRMIN, Virginie PAIN

SRNH: Mickaël BEAUQUIN, Vanessa BOUTIER, Nathalie MERCIER, Caroline RICHALET

UbD16-86: Annie GRAVIER, Gisèle CASTILLE, Sandra DIVERD, Patricia LIBERT,

UbD 17-79: Cécile LACHABROUILLI, Coralie LEVY

UD24: Laetitia DARNIS, Marc LE DENMAT

UD33: Véronique BEGOT, Martine LOPEZ

UD40: Joëlle DUCOURNEAU

UD47: Marie-Christine DE MAILLARD, Florence RODRIGUES

UD64: Corinne DUBEGUIER

GRUD: Marie-Catherine DAUMARD

ASN: Simon GARNIER, Martine KUNTZ, Fabienne MILLAUD, Pierre RIBERA, Frédérique TEYSSIERES

Profil gestionnaire de factures : Dolores TONNET, Martine PONCIN, Christelle ANDRIEUX, Christine SABATHIE, Elodie JUTEAU.

Profil gestionnaire valideur : Dolores TONNET, Martine PONCIN, Christine SABATHIE, Alain MEXIA, Elodie JUTEAU, Michelle GONZALES, Simon GARNIER.

Section IV : Subdélégation de signature en matière de validation des dépenses réalisées avec une carte achat

ARTICLE 7 : Délégation de signature est donnée pour valider les opérations réalisées avec une carte achat imputées sur les BOP 113, 159, 181, 203, 207, 217, 354, à Danièle CARRIER, Christine SABATHIE, Bernard FOURNET, Darmi MADI ATTOUMANI, Séverine GODIN, Martine PONCIN, Dolorès TONNET.

Délégation de signature est donnée pour valider les opérations réalisées avec une carte achat imputées sur le BOP 113 à Sandrine COULAUD (SPN) et Guillaume MEDEREL (SPN)

ARTICLE 8 : sont exclus de la présente délégation :

- les décisions motivées de ne pas se conformer à l'avis préalable défavorable du contrôleur budgétaire en région en matière d'engagement des dépenses,
- les ordres de réquisition du comptable public assignataire.
- pour les crédits du BOP 162, les arrêtés attributifs de subvention et les conventions de titre VI dont le montant est supérieur à 50 000 € hors taxes, ainsi que les lettres de notification correspondantes.
- pour les crédits des autres BOP les conventions de financement et actes d'attribution de subvention supérieurs à 150 000 € quel qu'en soit le bénéficiaire.

ARTICLE 9 : La présente subdélégation sera transmise à la préfecture de région Nouvelle-Aquitaine, à la Direction régionale des finances publiques Nouvelle-Aquitaine et aux comptables assignataires : Direction régionale

des finances publiques Nouvelle-Aquitaine, direction départementale des finances publiques de la Charente-Maritime, direction départementale des finances publiques de la Dordogne et direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne.

ARTICLE 10_: La présente décision abroge la décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire en date du 18 mars 2021.

ARTICLE 11 : La présente décision est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Poitiers, le 5 juillet 2021

La directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle-Aquitaine



Alice-Anne MÉDARD

DREAL NA

R75-2021-07-05-00004

estève formation agrt V 31juill21 au 30juill26

Département transports routiers et véhicules
Division transports routiers et véhicules de Bordeaux

Bordeaux, le 05 JUIL. 2021

DECISION n° 2021-06-B

portant agrément d'un organisme pour dispenser la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de voyageurs

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,

Vu la Directive 2003/59/CE du Parlement Européen et du Conseil du 15 juillet 2003 relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises ou de voyageurs ;

Vu le Code des transports, notamment les articles L. 3314-1 à L. 3314-3 et R. 3314-1 à R. 3314-28 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 janvier 2008 modifié relatif à l'agrément des centres de formation professionnelle habilités à dispenser la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 janvier 2008 modifié relatif au programme et aux modalités de mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R75-2020-02-17-003 du 17 février 2020 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Madame Alice-Anne MEDARD, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté n° R75-2021-04-14-00002 du 14 avril 2021 donnant subdélégation de signature en matière d'administration générale et de représentation du pouvoir adjudicateur, à certains agents placés sous l'autorité de la DREAL Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément pour dispenser la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de voyageurs déposée par :

ESTEVE FORMATION

**5 avenue du Général de Gaulle
17430 TONNAY-CHARENTE**

N° SIRET : 444 079 578 00027

et après instruction par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine – Site de Bordeaux.

Sur proposition de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Nouvelle-Aquitaine ;

DÉCIDE

Article 1 : L'agrément du centre **ESTEVE FORMATION** pour dispenser la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du **transport routier de voyageurs**, telle que définie par les textes susvisés,

est accordé pour la période du 31 juillet 2021 au 30 juillet 2026.

La portée géographique de l'agrément est régionale et bénéficie aux établissements secondaires du centre de formation fonctionnant en liaison avec l'établissement principal, dûment déclarés et figurant en annexe à la présente décision. L'agrément peut aussi bénéficier aux établissements secondaires implantés dans un département limitrophe de la région Nouvelle-Aquitaine.

Article 2 : Les formations dispensées devront être conformes au programme fixé par l'arrêté susvisé du 3 janvier 2008.

Article 3 : Le responsable du centre agréé par la présente décision s'engage à transmettre chaque année à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine un bilan annuel des formations réalisées et de façon générale à satisfaire aux différents points mentionnés à l'article 4 de l'arrêté précité du 3 janvier 2008.

Article 4 : Le centre de formation agréé est tenu d'informer dans les meilleurs délais la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine de toutes modifications concernant ses moyens humains et matériels en rapport avec les formations obligatoires.

Article 5 : La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'application de la présente décision qui sera notifiée au centre de formation concerné.

Pour la Préfète de Région,

La cheffe de la Division Transports Routiers et Véhicules
Site de Bordeaux



Véronique MIGUEL



ANNEXE

à la Décision n° 2021-06-B du **05 JUIL. 2021**

portant agrément d'un organisme pour dispenser la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de voyageurs

Centre de formation agréé FIMO/FCO :

ESTEVE FORMATION

Adresse du siège social :

5 avenue du Général de Gaulle, 17430 Tonnay-Charente
(n° siret 444 079 578 00027)

Adresses des établissements secondaires :

- 2 rue Descartes, 33290 Blanquefort
(n° siret 444 079 578 00092)
- avenue Ariane, Immeuble W, 33700 Mérignac
(n° siret 444 079 578 00076)
- Zone Artisanale Issac, 33160 Saint-Médard-en-Jalles
(n° siret 444 079 578 00068)
- Lieu-dit Meinjonbayle, route de Rotche, 40090 Saint-Perdon
(n° siret 444 079 578 00084)

6. 2000 2001

RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2021-07-06-00002

Arrêté de subdélégation de signature à Madame
Michèle-Claire DESSANE



ACADÉMIE DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté de subdélégation de signature à Madame Michèle-Claire DESSANE

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE, RECTRICE DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX, CHANCELIERE DES UNIVERSITES

Vu les arrêtés de Madame la préfète de la région Nouvelle Aquitaine, en date du 29 décembre 2020 et du 8 février 2021, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Anne BISAGNI-FAURE, rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités ;

Vu la convention signée le 4 février 2021 entre la directrice de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et la rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine, relative à la subdélégation de gestion et à l'utilisation des crédits du programme 362 « Ecologie » du Plan France Relance ;

Vu la convention signée le 27 mai 2021 entre la préfète de la région Nouvelle Aquitaine et la rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du Plan de Relance dont la gestion d'une ou plusieurs opérations a été confiée à un service externe au périmètre du préfet de région ;

- ARRÊTE -

Article 1^{er} : Subdélégation de signature est accordée à Madame Michèle-Claire DESSANE, directrice adjointe des affaires financières, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de la direction, les pièces faisant l'objet des délégations susvisées du 29 décembre 2020 et du 8 février 2021, de la convention susvisée du 4 février 2021 et de la convention susvisée du 27 mai 2021.

Article 2 : Le secrétaire général de la région académique Nouvelle Aquitaine, le secrétaire général de l'académie de Bordeaux et la directrice régionale des finances publiques de la région Nouvelle Aquitaine et du département de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 06 JUIL. 2021

La Rectrice
Anne BISAGNI-FAURE

Spécimen de signature

De Madame Michèle-Claire DESSANE
Visé par le présent arrêté



RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2021-07-06-00003

Arrêté portant subdélégation de signature à
Madame CABRERIZO ESTELLE, chargée des
affaires comptables du service régional
académique de la politique immobilière de l'Etat



RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

**Arrêté portant subdélégation de signature à Madame Estelle CABRERIZO,
chargée des affaires comptables du service régional académique de la politique immobilière de l'Etat.**

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE, RECTRICE DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX, CHANCELIERE DES UNIVERSITES

Vu les arrêtés de Madame la préfète de la région Nouvelle Aquitaine, en date du 29 décembre 2020 et du 8 février 2021, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Anne BISAGNI-FAURE, rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités ;

Vu la convention signée le 4 février 2021 entre la directrice de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et la rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine, relative à la subdélégation de gestion et à l'utilisation des crédits du programme 362 « Ecologie » du Plan France Relance ;

Vu la convention signée le 27 mai 2021 entre la préfète de la région Nouvelle Aquitaine et la rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du Plan de Relance dont la gestion d'une ou plusieurs opérations a été confiée à un service externe au périmètre du préfet de région ;

Vu l'arrêté de subdélégation de signature accordée à Monsieur Laurent KEISER, responsable de la délégation régionale académique de la politique immobilière de l'Etat (DRA-PIE) ;

- A R R Ê T E -

Article 1^{er} : Subdélégation de signature est accordée, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent KEISER responsable de la délégation régionale académique de la politique immobilière de l'Etat (DRA-PIE), à Madame Estelle CABRERIZO, chargée des affaires comptables, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les pièces faisant l'objet des délégations susvisées du 29 décembre 2020 et du 8 février 2021, de la convention susvisée du 4 février 2021 et de la convention susvisée du 27 mai 2021.

Article 2 : Le secrétaire général de la région académique Nouvelle Aquitaine et la directrice régionale des finances publiques de la région Nouvelle Aquitaine et du département de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 06 JUIL. 2021

La Rectrice
Anne BISAGNI-FAURE



Spécimen de signature
De Madame Estelle CABRERIZO
Visé par le présent arrêté

RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2021-07-06-00001

Arrêté portant subdélégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire à
Monsieur Laurent KEISER, responsable du service
régional académique de la politique immobilière
de l'Etat



**RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Laurent KEISER, responsable du service régional académique de la politique immobilière de l'Etat

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE,
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX, CHANCELIERE DES UNIVERSITES**

Vu les arrêtés de Madame la préfète de la région Nouvelle Aquitaine, en date du 29 décembre 2020 et du 8 février 2021, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Anne BISAGNI-FAURE, rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités ;

Vu la convention signée le 4 février 2021 entre la directrice de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et la rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine, relative à la subdélégation de gestion et à l'utilisation des crédits du programme 362 « Ecologie » du Plan France Relance ;

Vu la convention signée le 27 mai 2021 entre la préfète de la région Nouvelle Aquitaine et la rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du Plan de Relance dont la gestion d'une ou plusieurs opérations a été confiée à un service externe au périmètre du préfet de région ;

- A R R Ê T E -

Article 1^{er} : Subdélégation de signature est accordée par Madame Anne BISAGNI-FAURE, rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités, à Monsieur Laurent KEISER, responsable de la délégation régionale académique de la politique immobilière de l'Etat (DRA-PIE), à l'effet de signer, dans la limite des attributions de la délégation régionale, les pièces faisant l'objet des délégations susvisées du 29 décembre 2020 et du 8 février 2021, de la convention susvisée du 4 février 2021 et de la convention susvisée du 27 mai 2021.

Article 2 : Le secrétaire général de la région académique Nouvelle Aquitaine et la directrice régionale des finances publiques de la région Nouvelle Aquitaine et du département de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 06 JUIL. 2021

La Rectrice
Anne BISAGNI-FAURE



Spécimen de signature
De Monsieur Laurent KEISER
Visé par le présent arrêté